

Syndicat CGT/CD 37

37, rue Bernard Palissy - 37000 TOURS

Numéro : 02 47 05 76 63 / 06.33.94.21.97

<https://www.cgtservicespublics.fr/>

Avril 2019

Editorial :

Les agent.e.s de la Fonction publique sont aujourd'hui l'une des principales cibles des politiques dévastatrices du gouvernement d'Emmanuel Macron. Après la mise en perspective de 120 000 nouvelles suppressions d'emploi, la baisse sans précédent du pouvoir d'achat avec un gel continu de la valeur du point d'indice, la hausse de la CSG non compensée intégralement et dans la durée, la hausse des retenues pour pension, le rétablissement du jour de carence, le gouvernement s'attaque frontalement au Statut général des fonctionnaires et aux missions publiques qu'ils exercent (Action publique 2022). Il poursuit et aggrave ainsi sa politique libérale pour réduire à n'importe quel prix la dépense publique et refonder un nouveau modèle social. Dans sa logique, à l'image des coups portés au droit et au Code du travail, au statut des cheminots, **il présente un projet de loi aux dispositions qui ne sont rien d'autre que le démantèlement du Statut général des fonctionnaires.** En dépit de l'opposition des organisations syndicales, le pouvoir exécutif presse le pas en escomptant faire adopter ce texte législatif fin juin au Parlement.

La Fonction publique compte aujourd'hui 5,5 millions d'agents publics (dont 1,3 million de contractuels), soit 19,9 % de la population active. Répartis dans ses trois versants, la Fonction publique de l'Etat, territoriale et hospitalière, ils exercent des missions très diversifiées dans des structures très différentes mais dans un cadre unifié.

Porteurs de droits et d'obligations pour les fonctionnaires, le statut général des fonctionnaires repose aujourd'hui sur quatre lois :

-Titre I : loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires de l'État et des collectivités territoriales. Loi dite « loi Le Pors » ;

-Titre II : Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État (FPE) ;

-Titre III : Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (FPT) ;

-Titre IV : Loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière.

Ces lois sont garantes d'un service public rendu pour l'intérêt général, reposent sur trois principes fondateurs de ce socle républicain, les principes d'égalité, d'indépendance et de neutralité, de responsabilité.

Le projet de loi revu après le Conseil d'Etat et le Conseil des ministres compte 35 articles, qui modifient les 4 titres constituant le Statut général des fonctionnaires, ainsi que le Code de la santé publique, le Code de l'action sociale et le Code général des collectivités territoriales. Un dernier article, n°36, précise le calendrier d'application de ces mesures.

Les mesures contenues dans le projet de loi se déclinent dans 4 grands chapitres qui reprennent les orientations du gouvernement pour « refonder le contrat social avec les agents publics » et un 5^{ème} chapitre qui est la traduction législative du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Pour la CGT, d'une part, ce projet de loi vise à substituer aux dispositifs statutaires et réglementaires et au pilotage de la masse salariale par le point d'indice, une contractualisation généralisée avec un recours accru au contrat, une montée en puissance de la rémunération et de la carrière au mérite, une multiplication des dispositifs pour organiser des mobilités contraintes, une attaque contre la démocratie sociale et les organismes consultatifs des personnels avec la fusion des CHSCT et des CT et l'affaiblissement des prérogatives des CAP.

D'autre part, la CGT Fonction publique s'oppose, comme elle l'a fait pour la réforme du Code du travail, au recours par ordonnances prévu aux articles 5, 17 et 22 du projet de loi.

Enfin, la CGT affirme que toutes ces mesures régressives et attaques contre les principes qui fondent le Statut général, vont à l'encontre d'avancées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Les réserves exprimées par la CGT qui n'a pas signé le protocole d'accord égalité sont confirmées par ce projet de loi.

La CGT ne laissera pas faire cette œuvre de démantèlement.

jeudi 9 mai, pour l'avenir de la Fonction publique, à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales de la Fonction publique, par une grève massive et des manifestations dans tout le pays, exigeons le retrait du projet de loi Dussopt et engageons pour cela un processus d'action dans la durée !

FOCUS SUR L'ACTUALITE DANS LES SERVICES

Focus sur la bibliothèque

Du rîfîfi à la bibliothèque départementale

90% des agents se sont mobilisés et mis en grève le 31 janvier 2019 contre la politique Ressources « Humaines » du département pour le service de la bibliothèque départementale ! Une première dans ce service !

Cette situation découle directement de la façon dont est géré le personnel depuis près de 10 ans, à savoir la perte d'environ 8 emplois (non remplacement des départs à la retraite), engendrant la surcharge de travail pour les personnels restants (glissement des tâches, allongement des missions, fiches de postes non respectées).

Cela entraîne des difficultés pour assurer toutes les missions en termes de développement de la lecture publique pour la Touraine.

La goutte qui a fait déborder le vase concerne la décision unilatérale, verticale et brutale du président du Conseil Départemental au sujet du recrutement d'un responsable de l'antenne de Loches, de retour de détachement. En effet, ce dernier a imposé à la personne recrutée ce poste, alors qu'il savait lui-même que cette personne ne correspondait pas au profil diffusé par la DRH.

Quelques semaines avant cette mobilisation, les représentants du personnel avaient demandé un entretien au président pour discuter d'une autre solution. Aucune réponse de sa part ! Seule la DRH, puis le vice-président en charge du personnel ont daigné nous recevoir par 2 fois, mais hors délais (veille de l'embauche et 2 semaines après l'embauche de l'agent).

La mobilisation des agents a permis ces 2 rencontres, sans résoudre le problème puisqu'elles n'ont consisté, pour la DRH, le vice-président, le DGS qu'à un ensemble d'excuses (manque de pédagogie, que cela ne se reproduira plus... !!!).

Les représentants du personnel ont profité de ces rencontres pour exiger la fin de l'hémorragie en matière de suppression d'emplois et même plus, en exigeant le recrutement de personnels supplémentaires pour pouvoir tout simplement répondre correctement aux missions de développement de la lecture publique.

Les agents du service seront particulièrement attentifs sur la volonté politique du président de donner les moyens nécessaires (humains, financiers, matériels) pour accomplir cette mission.

C'est la meilleure réponse que pourrait apporter le président pour un service public digne de ce nom !

Travailleurs sociaux

Victoire sur une injustice !

Les collègues travailleurs sociaux ont été reconnus sur la catégorie A au 1^{er} février 2019. La 1^{ère} demande de reconnaissance date depuis plus de 25 ans ! La nouvelle grille annoncée dans le cadre du PPCR est une grille de tout petit A, dans une filière essentiellement féminine. La CGT avait voté contre ce PPCR. Cerise sur le gâteau, le régime indemnitaire au département 37 n'était pas non plus à la hauteur. La prime était établie à 320 € mensuelle. Scandale ! Le plancher des primes est fixé à minima à 350 € pour les agents de catégorie A. La mobilisation, accompagnée en intersyndicale par le CGT et la FSU, a été payante et démontre que collectivement, il est possible d'obtenir des victoires.

Nous avons demandé la renégociation du régime indemnitaire pour l'ensemble des agents ! Affaire à suivre !

Laboratoire de Touraine

Dernière année avant l'intégration au GIP Inovalys, après les fermetures de services et la réorganisation des services.

L'inquiétude demeure chez de nombreux agents. Suite à des rencontres aux heures d'information syndicale avec des membres de la CGT Inovalys, de multiples interrogations ont été formulées par les agents :

**-Conditions de la mise à disposition ou non
-Réorganisation des services
-Conditions de reprise des contractuels (ancienneté reprise ? indice de reclassement ?)**

La CGT reste très vigilante et suivra ce dossier.

Nous avons remis de nombreuses questions à l'autorité territoriale et nos représentants du personnel ne manqueront pas d'intervenir oralement à la présentation du dossier de suivi du transfert du Laboratoire de Touraine au Groupement d'Intérêt Public Inovalys, lors du CTP du 7 mai 2019.

Beaucoup d'inquiétude sur l'avenir des laboratoires départementaux, comme par exemple celui du département de l'Indre, où le conseil départemental a décidé de concentrer ses missions uniquement sur les compétences obligatoires. Les conséquences se traduisent par une fermeture de service, sans prendre en compte l'impact psychologique sur les agents transférés sur d'autres missions. Actuellement, le Laboratoire de Touraine exerce des missions de service public pour le Laboratoire départemental d'Analyse de L'Indre ; **encore une restructuration supplémentaire ?**

MAIS ENCORE...

LE SERVICE DES ROUTES

Le fauchage. L'organisation de travail fonctionne très bien avec des horaires normaux. Et l'ensemble des routes sont fauchées en temps et en heure pour la sécurité des usagers. Les agents sont prêts à optimiser à la marge l'organisation de cette mission pour tenir le délai de 20 jours (qui est la norme) pour la passe de sécurité en faisant ½ h voir 1 heure supplémentaire et en déjeunant sur le terrain, moyennant un panier. A quoi servent ces scénarios 1, 1 bis, 2, 2bis, 3, 3bis...

➤ **Qu'on arrête de vouloir à tout prix optimiser le matériel au détriment de la santé des agents !**

Les horaires. Un groupe de travail doit se mettre en place pour réfléchir à l'optimisation des horaires de travail. La CGT a évoqué la décision européenne de ne plus modifier les horaires été/hiver. La hiérarchie a acquiescé en nous répondant qu'elle attendrait le choix pour la France : garder les horaires d'été ou d'hiver. D'après les médias, ce serait repoussé à 2021 !

Heures d'hiver (1h d'avance sur le soleil) Heures d'été (2h d'avance sur le soleil)

• *le 21 décembre le soleil se lève à 8h42mn et se couche à 16h55mn (solstice d'hiver)*

• *le 21 juin le soleil se lève à 5h46 mn et se couche à 21h57mn (solstice d'été)*

➤ **Vive la gymnastique intellectuelle : le grand débat est lancé !!!**

LE SERVICE DES COLLEGES

Les militant.e.s CGT se déplacent régulièrement dans les collèges, à la rencontre de leurs collègues pour faire l'état des lieux des conditions de travail. Des éléments positifs, mais aussi négatifs en ressortent. Nous ne manquons pas d'en référer à la collectivité dans un seul but : l'amélioration des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité dans l'intérêt du développement d'un service public de qualité.

54 collèges à visiter : un peu de patience, ils viendront bientôt vous rencontrer.

➤ **En attendant, n'hésitez pas à joindre Gérald au 06.12.70.39.41**

Métropole d'Orléans

La métropole est en discussion avec le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale pour récupérer les collèges (1er cycle de la Loi Blanquer) !

INSTANCES PARITAIRES

CHSCT

-La séance du CHSCT s'est tenue le 8 mars 2019. Le Président du CHSCT, M Gelfi a réitéré le fait qu'une note sera faite à l'ensemble des DGA de la collectivité afin que les préconisations faites, suite à une visite CHSCT ou d'une analyse d'accident de service/travail soient suivies des faits. Il est acté également de la nécessité de la part des directions, de faire un retour de l'avancée de ces préconisations au service Formation/Prévention.

-Nous avons à nouveau questionné les conditions de travail et de sécurité des agents des routes notamment dans le cadre de Viabilité Hivernale. En fonction de l'heure de départ durant la nuit, la réglementation ne prévoit pas les mêmes conditions en matière de repos pour l'agent et par voie de conséquence sa sécurité est en jeu. Une réflexion va s'engager au niveau de la DGAT afin d'étudier les améliorations possibles.

-Plusieurs visites de sites vont être programmées prochainement, à partir des propositions des représentants du personnel, membres du CHSCT. La visite du domaine de Candé a d'ailleurs eu lieu le 5 mars dernier. Un certain nombre de points ont été relevé en matière d'équipements, aménagements et conditions de travail qui feront l'objet d'un compte rendu par le service formation/Prévention. Nous avons pu faire avancer le projet d'une climatisation dans la boutique entre autres. Nous resterons vigilants et continuerons de porter les sujets en séance.

➤ **Le dialogue et l'argumentation sont payants, continuons dans ce sens !**

CTP

La séance du CTP s'est tenue le 1^{er} mars 2019. Concernant le rapprochement administratif des collèges du Grand Pressigny et de Preuilly sur Claise, la CGT a demandé un véhicule en pool pour le déplacement des agents qui verront bientôt certaines missions mutualisées.

D'autant plus que la réponse de la collectivité à notre question concernant les frais de déplacement attend une mise au point. Montant des frais de déplacement sur les 3 dernières années ?

2016 : 935 666,46 €

2017 : 1 262 335,38 €

2018 : 654 872,68 €

Suite à notre intervention, l'administration a acté la mise en place d'un questionnaire pour recenser les difficultés rencontrées par les agents. Il devrait être diffusé par la lettre RH, distribuée avec la fiche de paie au mois de ... ???

La CGT continuera à porter ce dossier, ainsi que la revalorisation du régime indemnitaire, notamment pour les nombreuses et nombreux oubliés, jusqu'à satisfaction !

La parole aux militant.e.s

La Confédération Générale du Travail défend **tous les salariés**, y compris les agents malades.

Dans ce cadre, la CGT a dénoncé l'impossibilité d'adhérer pour les agents malades au nouveau contrat groupe volet prévoyance VYV. L'administration a fait des choix, son argument est d'avoir choisi l'intérêt financier du plus grand nombre. Intégrer les agents malades aurait augmenté le coût des cotisations.

Nous sommes tous, jeunes ou moins jeunes, amenés à rencontrer des soucis de santé, comment l'administration renégociera le prochain contrat ?

Nous avons aussi alerté en CHSCT sur l'inertie de la DRH, qui contrairement à ce qu'elle affirme, ne se mobilise pas pour accompagner les agents dans le cadre de leur retour à l'emploi après une maladie grave ou dans le cadre d'un reclassement.

La DRH n'est pas maltraitante, elle est léthargique (ou inerte). Les agents se sentent isolés, les services sont cloisonnés et ne font pas forcément le lien avec les problèmes de santé et les missions.

Quid du suivi des agents suite au départ du Dr Tiercin qui n'est à ce jour, pas remplacée. Vers qui seront orientés les agents ?

La CGT dénonce, tente d'instaurer un rapport de force, le seul en mesure de faire bouger les choses. Aussi, si vous rencontrez des difficultés ne restez pas isolés, contactez rapidement un membre du CHSCT ou un collègue syndiqué qui fera le lien.

N'attendez pas, les choses ne s'arrangent jamais avec le temps.

Questionnaire médecine du travail

Le syndicat CGT/CD 37 a porté la question sur l'avenir de la médecine préventive pluridisciplinaire au Conseil départemental d'Indre et Loire. Le constat est que depuis le 1^{er} avril, il n'y a plus de médecin. Quid des visites médicales, des autorisations de conduite, des habilitations... Quid des visites de sites pour l'amélioration des conditions de travail, de l'hygiène et de la sécurité des agents. Quid du suivi des agents en CHSCT, commission de réforme, comité médical...



Le syndicat CGT/CD 37 questionne les agents. Vous trouverez celui-ci dans l'intranet, sur l'espace syndical CGT.

A transmettre à un délégué syndical CGT ou par courrier à Syndicat CGT/CD 37 – 37 rue Bernard Palissy – 37000 TOURS ou par courriel à syndicat_cgt@departement-touraine.fr
Nous ne demandons ni votre nom, ni votre prénom et garantissons l'anonymat de toutes et tous.



JEUDI 9 mai 2019

Appel à la grève et à la manifestation des OS de la Fonction publique (CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FAFP, FO, FSU, Solidaires, et UNSA)

D'autres infos sur le



site : <https://csdcgt37.jimdo.com/>

Signer la pétition en ligne pour l'abrogation de ce projet de loi scélérat :

<https://www.change.org/p/pr%C3%A9servons-le-service-public-et-la-formation-professionnelle-de-ses-agents?>

AILLEURS DANS LE DEPARTEMENT

Modes d'accueil

Des milliers de professionnel-le-s et de parents dans la rue avec « Pas de bébés à la consigne » et un premier succès pour le printemps des modes d'accueil le 28 mars 2019. La CGT, partie intégrante du collectif « pas de bébés à la consigne » a relayé l'action au niveau national et départemental. Nous avons organisé un rassemblement devant la préfecture de Tours, avec 200 personnes présentes (professionnels publics, privés et parents de Tours, St Pierre des Corps, Azay sur Cher, Fondettes, Semblançay, Chambray Les Tours, St Avertin, La Riche, Amboise, St Cyr sur Loire...). Elles ont revendiqué que : « l'accueil en crèche n'est pas un élevage en batterie », « la couche est pleine », les bébés ne sont pas des sardines ! ».

Une délégation, composée de professionnels, parents et représentants d'organisations syndicales de la CGT et de la CFDT a été reçue à la préfecture à 18h par l'adjoint du directeur de cabinet. La préfète d'Indre et Loire fera remonter nos revendications. Une délégation a également été reçue au ministère par Christelle Dubos secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé. Des avancées ont été obtenues, mais d'autres mesures, dont la première trame est vivement préoccupante, telles que le taux d'encadrement des enfants, les modalités d'accueil en surnombre, les surfaces par enfant, la capacité des micro-crèches, ne sont pas encore arbitrées par le gouvernement.

Il faut rester vigilant, la CGT appelle à des convergences sur ce dossier avec l'ensemble des assistantes maternelles, les services de PMI du département pour un service public de la petite enfance de qualité.

Pétition en ligne pour soutenir :

https://www.change.org/p/christelle-dubos-secr%C3%A9taire-d-etat-parents-professionnel-le-s-citoyen-ne-s-ensemble-pour-un-printemps-des-modes-d-accueil?recruiter=946658305&utm_source=share_petition&utm_medium=copylink&utm_campaign=share_petition

Scandale de l'amiante à Tours, la CGT porte plainte.

Conférence de presse du 29 mars 2019 suite à notre référé expertise amiante

La question de l'amiante refait donc surface à la ville de Tours mais pour nous c'est une préoccupation et un combat qui dure depuis des années.

C'est le syndicat CGT des municipaux de Tours et du CCAS dont j'étais à l'époque secrétaire qui a été confronté en premier à ce problème. C'était en mai 2012, lors de la déclaration du cancer d'un de nos collègues travaillant au service des eaux. Les médecins qui le suivent à l'hôpital ont alors une très forte suspicion quant à une origine professionnelle de sa maladie : une exposition à l'amiante. Notre collègue informe la médecine du travail et il nous charge d'informer la municipalité.

Nous le faisons par écrit le 29 juin et dès cette date, nous demandons la communication des diagnostics amiante existants et la mise en place d'examens et d'analyses supplémentaires. A la mi-septembre non seulement nous n'avons pas de réponse à nos demandes mais pire, l'accès aux DTA nous est refusé. Ces renseignements, on va nous les communiquer mais seulement dans un CHS ultérieur fin novembre nous dit-on. Parallèlement, l'administration nous met en garde contre la psychose que pourrait provoquer la divulgation large de tels renseignements.

Devant ce peu d'empressement à prendre le problème à bras le corps nous avons alors fait notre propre enquête et envoyé à analyser 3 échantillons provenant de 2 services où a travaillé notre collègue. Ces 3 échantillons se sont révélés contenir de l'amiante, nous avons alors alerté la municipalité une deuxième fois - c'était en octobre 2012. C'est là le démarrage de tout et sans cette action volontaire de notre part, les poussières d'amiante seraient toujours... sous le tapis.

A partir de là, nous avons pu constater que l'amiante était présente dans de nombreux services municipaux et que la municipalité avait beaucoup de retard sur cette question (notre tract de 2012). Mais un de ces secteurs pollués par les fibres d'amiante nous préoccupe



particulièrement dès cette époque : c'est le site de la station d'eau potable de la ville de Tours, notamment les puits de captage situés sur deux îles de la Loire : l'Île-Aucard et l'Île aux Vaches.

Des travaux de réfection ont été menés sur les anciens puits de captage à partir des années 2000 jusqu'en 2012. D'abord à l'Île-Aucard ensuite à l'Île aux Vaches, les anciens puits, constitués de fibrociment amianté ont été cassés et même concassés pour être remplacés par des puits aux normes c'est-à-dire ne contenant pas d'amiante. Le problème, c'est que pour l'essentiel, les déchets concassés n'ont pas été évacués mais ils ont été inexplicablement enfouis ici ou là notamment autour des puits refaits et en travaillant autour de ces puits des salariés ont pu inhaler des fibres d'amiante.

Sur l'ensemble des services municipaux, la reconnaissance en maladie professionnelle et l'indemnisation qui y est liée sont acquises pour plusieurs collègues mais au-delà, ce qui nous soucie à la station d'eau potable, c'est que les causes qui ont provoqué la maladie de notre collègue sont toujours présentes. Et nous craignons que d'autres travailleurs ne soient touchés. Sans parler de l'épée de Damoclès qui pèse en permanence sur la tête de certains de nos collègues qui ont pu être exposés. Sans parler des éventuels problèmes de santé publique que représente la présence d'amiante à proximité de ces puits, du gâchis que représente une telle pollution sur un site classé, ironie du sort, Natura 2000.

Depuis juin 2012, nous sommes intervenus par écrit à de multiples reprises pour obtenir que des diagnostics techniques amiante et des analyses de terrain soient faits sur ces deux îles. De telles analyses finiront par être effectuées fin 2013 sur l'Île Aucard mais toujours rien sur l'île aux Vaches. Il nous faudra attendre 2016, pour que de telles analyses soient effectuées sur l'Île aux Vaches et pour qu'un groupe technique émanant du CHS soit envoyé en visite sur l'Île au Vaches et rende un premier rapport alarmant. Mais que de temps perdu et ce rapport en reste au niveau du constat...

Voilà les raisons pour lesquelles, nous avons décidé de porter la question sur le terrain juridique. Après avoir accumulé le maximum de matériaux (comptes rendus de CHSCT, photos, etc...), recueilli le maximum de témoignages nous avons opté, dans un premier temps, pour un référé expertise au tribunal administratif d'Orléans. Pour cette démarche nous nous sommes renforcés et cette requête a été portée au TA par quatre organisations :

- 1/ Tout naturellement le syndicat CGT des municipaux de Tours et du CCAS, notre camarade Koffi GHYAMPHY en est le secrétaire,
- 2/ Naturellement aussi nous nous sommes associé avec le syndicat CGT de la Métropole puisqu'après avoir été gérée par la mairie la station d'Eau Potable est gérée par la Métropole depuis sa création en 2017. Notre camarade Valérie PLOTON en est la secrétaire.
- 3/ l'Union Départementale des syndicats CGT d'Indre et Loire nous a aussi rejoint, elle est intervenue conjointement avec le syndicat CGT des municipaux de Tours sur cette question en 2013 alors que la mairie avait fait appel à un prestataire privé pour la tonte de l'Île aux Vaches. Stéphane DEPLOBIN en est le secrétaire.
- 4/ Enfin l'ADEVA-Centre, l'association de défense des victimes de l'amiante nous soutient depuis 2012 sur cette question et son expertise nous est précieuse. André LETOUZÉ en est Vice-Président.

Nous avons été en mesure de déposer cette requête au TA en juin 2018 et pour ce faire nous nous sommes adressés au cabinet d'avocats TESSONIERE TOPALOFF LAFFORGUE ANDREU (TTLA) qui a construit son expérience dans le domaine de l'indemnisation des victimes de catastrophes industrielles, sanitaires et environnementales et sur des dossiers exemplaires, entre autres l'amiante et le dossier AZF à Toulouse. Le cabinet TTLA travaille en étroite collaboration avec l'Adeva et plus largement avec le mouvement associatif et syndical. François LAFFORGUE est parmi nous.

Six mois après notre requête, en novembre 2018, le TA a accédé à notre demande en nommant un expert et en lui ordonnant de répondre à cinq questions : déterminer la présence et le type d'amiante sur ces lieux / décrire la nature et l'étendue de la pollution et les dangers pour les travailleurs, la population et l'environnement / évaluer l'impact de cette pollution sur l'eau : les nappes phréatiques et les dangers potentiels de contamination de l'eau potable / déterminer les travaux nécessaires pour son retrait, les mesures conservatoires ou définitives permettant d'écarter ce danger / donner les éléments utiles d'appréciation sur les responsabilités encourues et l'intégralité des préjudices subis.

L'expert a rendu son rapport d'expertise définitif à la mi-février. Il confirme et nos inquiétudes pour la santé des salariés et notre démarche juridique sur les responsabilités de notre employeur. Les conclusions sont sans appel pour la ville de Tours. L'expert considère en effet qu'elle s'est rendue coupable :

- D'une absence d'information, de formation, d'équipements de protection contre les poussières d'amiante.
- D'une absence de traitement et de suivi des déchets amiantés dangereux avec pour conséquence la pollution des sols des deux sites pourtant classés Natura 2000 pour lesquels la ville a touché des subventions !

Il en déduit que la responsabilité de la ville de Tours est pleine et entière à tous ces niveaux. Le rapport pointe une absence de référents amiante au sein de la ville de Tours, ce qui relève selon lui d'une grande légèreté et a probablement entraîné les conséquences que l'on peut déplorer aujourd'hui.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui et ce dont nous tenions à vous informer. Ce premier résultat nous ouvre la porte pour d'autres actions, juridiques ou autres. Sur le contenu du rapport lui-même et sur les suites que nous entendons lui donner je laisse la parole à François LAFFORGUE. *Tours le 29 mars 2019*

Dossier complet avec articles de presse sur :

<https://csdcgt37.jimdo.com/actualit%C3%A9-des-syndicats-37/>